

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 29 MARS 2014

Le 29 mars 2014 à 15 heures les membres du conseil municipal de la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par -Pierre MAMMOSSER, Maire de Soultz-sous-Forêts le 25 mars 2014.

Effectif légal du conseil municipal : 23

Nombre de conseillers en exercice : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Pierre MAMMOSSER, Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Marie-José SCHALLER, Alfred RINCKEL, Céline GEFFROY, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Christophe HECKMANN, Isabelle MULLER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Fabrice FISCHER, Michèle CECCHINI, Fabien ACKER, Anne ZYTO, José POZUELO, Véronique PHILIPPS, Jean-Michel STEPHAN, Christian KLIPFEL et Sylvie CULLMANN.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, Directrice générale des services

La convocation prévoyait l'ordre du jour suivant :

- 1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**
- 2. ELECTION DU MAIRE**
- 3. FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**
- 4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**
- 5. ELECTION DU MAIRE-DELEGUE DE HOHWILLER**

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Pierre MAMMOSSER, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents installés dans leurs fonctions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Christian KLIPFEL, le plus jeune des membres, en qualité de secrétaire.

2. ELECTION DU MAIRE

→ Présidence de l'assemblée

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, Claire CARRARO-LIEVRE, la plus âgée des membres du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 (vingt-trois) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal

→ Désignation des candidats

Claire CARRARO-LIEVRE propose Pierre MAMMOSSER au poste de Maire et Sylvie CULLMANN propose Christian KLIPFEL à ce même poste.

→ Désignation de deux assesseurs

Le conseil municipal désigne Sylvie CULLMANN et Cathy WAGNER comme assesseurs.

→ Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'est rendu dans l'isoloir et a ensuite mis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont participé au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin

– Votants	:	23
– Suffrages nuls	:	1 bulletin blanc
– Suffrages exprimés	:	22
– Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :

– Pierre MAMMOSSER	:	20 (vingt) voix
– Christian KLIPFEL	:	2 (deux) voix.

Pierre MAMMOSSER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Le Maire informe que la décision du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. Il rappelle également qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire. La commune disposait à ce jour de 4 adjoints au maire et il propose :

1. de fixer à 4 (quatre) le nombre d'adjoints au maire dont les compétences seront les suivantes :
1^{er} adjoint au maire : culture – écoles – services à la personne et l'évènementiel
2^e adjoint au maire : finances et associations
3^e adjoint au maire : projets et travaux
4^e adjoint au maire : économie, tourisme, communication et animation de la démarche participative
2. de maintenir l'enveloppe globale des indemnités de maires et adjoints identique au mandat précédent
3. de mobiliser les compétences le plus largement possible par rapport aux dossiers majeurs de la mandature
4. de compléter l'équipe par trois conseillers municipaux délégués sur des domaines majeurs : relations avec l'OMACSL, urbanisme, fleurissement illuminations et environnement. L'indemnité de ces trois conseillers municipaux délégués est financée par prélèvement sur les indemnités du Maire et des adjoints comme le veut la loi.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints au maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 4 (quatre) le nombre de postes d'adjoints au maire

4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée :

- Lucienne HAAS
- Dominique STOHR
- Alfred RINCKEL
- Marie-José SCHALLER.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire :

Premier tour de scrutin

- Votants : 23
- Suffrages nuls : 2 bulletins blancs
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Liste Lucienne HAAS : 21 (vingt-et-une) voix.

Les candidats figurant sur la liste conduite par Lucienne HAAS ont été proclamés adjoints et ont immédiatement été installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste :

- Premier adjoint au maire : Lucienne HAAS
- Deuxième adjoint au maire : Dominique STOHR
- Troisième adjoint au maire : Alfred RINCKEL
- Quatrième adjoint au maire : Marie-José SCHALLER.

5. ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE HOHWILLER

Il a ensuite été procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du Maire délégué de Hohwiller. Pierre MAMMOSSER propose Béatrice HOELTZEL à cette fonction et Christian KLIPFEL propose Sylvie CULLMANN à ce même poste.

Premier tour de scrutin

- Votants : 23
- Suffrages nuls : 1 bulletin blanc
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Béatrice HOELTZEL : 20 (vingt) voix
- Sylvie CULLMANN : 2 (deux) voix.

Béatrice HOELTZEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire délégué de Hohwiller et a été immédiatement installée.

Le Maire rappelle également les noms des 6 conseillers communautaires dont le mandat a débuté à l'issue de la proclamation publique des élections du 23 mars 2014 :

1. Pierre MAMMOSSER
2. Lucienne HAAS
3. Dominique STOHR
4. Béatrice HOELTZEL
5. Eric HUBERT
6. Marie-José SCHALLER.

Après cette séance très protocolaire, le Maire remercie toute l'assemblée pour leur participation à cette séance. Il revient sur la grande émotion du dimanche soir, 23 mars 2014 où 3 sur 4 bulletins de vote étaient en faveur de la liste qu'il présentait. Il remercie les électeurs pour leur confiance. Il s'agit d'abord de la reconnaissance de six années d'intense travail pour faire de Soultz un pôle d'équilibre majeur entre Haguenau et Wissembourg. Il remercie l'équipe sortante qui a contribué à cette tâche, il rend hommage à Denise EHRHARD, Christophe SCHIMPF et Ernest ROTT qui n'ont pas souhaité repartir pour un nouveau mandat et précise que le travail a été mené avec l'ensemble du conseil municipal, membres de l'opposition compris. Il salue également le déroulement d'une campagne électorale digne, faisant honneur à la démocratie, avec une adhésion de tous à la dynamique initiée en 2008. Il remercie cette nouvelle équipe formée d'anciens et de nouveaux membres et déclare qu'avec un tel score, une telle confiance, il ne faudra surtout pas décevoir, mais au contraire tout faire pour réussir les projets clés du mandat à venir :

- la dynamique économique de la localité au cœur de la nouvelle communauté de communes
- un centre-ville fort et accueillant capable d'équilibrer les zones d'activités de la périphérie
- un cœur de village remodelé et attractif pour Hohwiller
- un développement maîtrisé et cohérent de l'habitat et des nouvelles zones d'urbanisation
- un développement exemplaire des voies de circulation en mode doux
- l'édification en plusieurs tranches du complexe sportif
- et un engagement sans faille au service de tous les habitants de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller.

Ce programme ambitieux devra être mené dans un contexte financier difficile et conduit par une équipe qui devra avoir conscience de sa responsabilité alors qu'elle dispose d'une très large majorité, 21 sièges sur 23 :

- une responsabilité vis-à-vis de la population : être toujours à l'écoute et ne pas se refermer sur elle-même
- une responsabilité de respect vis-à-vis des 2 conseillers qui représentent 25 % des électeurs
- une responsabilité forte vis-à-vis des engagements pris.

Pour sa part il s'engage à continuer à être un Maire attentif et au service de toute la population.